CONTRATS 2027

MUTUELLE SAINT-MARTIN
Efficace et fraternelle

VISITEUR 1ER EURO

Adhésion de visiteurs temporaires en France



mutuellesaintmartin.fr

VISITEUR 1ER EURO

Ce contrat s'adresse aux membres d'une collectivité du culte catholique résidant temporairement en France sous réserve que ces derniers ne remplissent pas les conditions d'affiliation à un régime de base obligatoire tel que la CAVIMAC.

Ce contrat propose une couverture au 1er euro pour les soins exclusivement réalisés sur le territoire français (métropole et département d'Outre-Mer) et pendant toute la durée du séjour ou du transit. Le montant total de prise en charge est plafonné. Attention, il ne couvre pas les risques antérieurs à la souscription, notamment dans le cadre d'un visa pour soins médicaux.

Adhésion auprès du Service Relation Clientèle de la MSM

Mutuelle Saint-Martin
Service Relation Clientèle MSM
3 rue Duguay-Trouin
75280 Paris Cedex 06

01 70 64 07 52
servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr

LES GARANTIES

Souscription de 6 à 18 mois Plafond global max 30 500 €	Remboursement MSM
HOSPITALISATION	**Hospitalisation non accidentelle Délai de carence 3 mois**
Honoraires / Frais de séjour	100 % BRSS Française
Chambre particulière, hors ambulatoire et psychiatrie	50 € - 10 jours max
Forfait journalier	Frais réels
Lit d'accompagnement	0 €
Transport ambulance	100 % BRSS
MÉDECINE AMBULATOIRE	
Généralistes	100 % BRSS Française
Spécialistes	100 % BRSS Française
Actes petite chirurgie	100 % BRSS Française
Auxiliaires médicaux	100 % BRSS Française
Biologie	100 % BRSS Française
Radiologie	100 % BRSS Française
Pharmacie	100 % BRSS Française hors vignettes à 15 %

Souscription de 6 à 18 mois Plafond global max 30 500 €	Remboursement MSM
MÉDECINE ALTERNATIVE	
Les médecines non conventionnelles ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale. Pour bénéficier de la prestation, l'original de la facture acquittée ou une pièce numérisée, avec le n° ADELI, RPPS ou le n°FINESS du praticien sera demandé.	
Acupuncture, ostéopathie, homéopathie, chiropractie, psychologie	0 €
MÉDECINE PRÉVENTIVE	
Vaccins	0 €
Bilan de santé	0 €
OPTIQUE	**Délai de carence 3 mois**
Lunettes ou lentilles*	250 €
Chirurgie	0 €
DENTAIRE	**Délai de carence 3 mois**
Soins	100 % BRSS
Prothèses dentaires prises en charge SS*	250 €
Implants dentaires	0 €
Orthodontie	0 €
PROTHÈSES MÉDICALES	**Délai de carence 3 mois**
Auditives et orthopédiques	100 % BRSS

* Au cours des 18 mois maximum suivant la date de souscription

LES COTISATIONS Les tarifs de l'année en cours incluent l'ensemble des taxes et chargements.

par tranche d'âges*	Par mois	Par an
< 30 ans	**83,31 €**	**999,69 €**
30 - 34 ans	**114,29 €**	**1 371,44 €**
35 - 39 ans	**121,76 €**	**1 461,09 €**
40 - 44 ans	**175,16 €**	**2 101,92 €**

par tranche d'âges*	Par mois	Par an
45 - 49 ans	**185,84 €**	**2 230,09 €**
50 - 59 ans	**253,13 €**	**3 037,60 €**
60 - 69 ans	**332,17 €**	**3 986,03 €**
70 ans et plus	**398,39 €**	**4 780,65 €**

* Age constaté au 1er janvier de l'année en cours



Retrouvez l'ensemble des documents et informations sur notre site internet : **mutuellesaintmartin.fr**

Les Statuts ainsi que le Rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière pour l'exercice clos sont en accès libre à cette adresse : www.mutuellesaintmartin.fr/nous-connaitre

AVANTAGES ET SERVICES

L'ensemble des titulaires des contrats culte de la Mutuelle Saint-Martin sont membres participants de la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale, créée en 2011.

Conformément à l'article 51 des statuts de la Mutuelle Saint-Martin, une part de la cotisation globale nette de toute taxe et contribution de la Mutuelle est prélevée directement et affectée à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale. Cette contribution lui permet d'intervenir à plusieurs niveaux :

- **L'Entraide Sections étudie les demandes et verse des subventions pour compenser des dépenses médicales laissant une somme conséquente à la charge de l'adhérent. Elle peut également s'étendre à certaines dépenses d'aide à la personne (comme par exemple des produits d'hygiène ou de la téléalarme), dans la limite des fonds dédiés disponibles.**
- **La Commission Action Sociale peut intervenir lorsqu'une somme trop importante reste encore à charge pour l'adhérent après l'aide accordée par l'Entraide Sections ou si le dossier d'Entraide Sections concerne une demande supérieure à 3 000 €. Si le solde du compte dédié de l'Entraide Sections est insuffisant ou épuisé, la Commission Action Sociale peut également être sollicitée.**
- **La Commission d'Interventions Spéciales peut être sollicitée pour des aides à cotisation en cas de difficultés économiques graves au sein de la collectivité et pour l'octroi de prêts sociaux ou subventions concernant des travaux, équipements coûteux, achat de mobilier, etc.**

Les demandes d'Entraide à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale ne seront traitées (sauf exception motivée par le Président du Comité de gestion de la Section) qu'après avoir obtenu les remboursements du Régime Obligatoire (CAVIMAC, CPAM...), du Régime Complémentaire (Mutuelle Saint-Martin) et après une demande au Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) des régimes obligatoires maladie ou retraite, et celle d'une éventuelle participation d'une autre caisse (par exemple : Caisse de retraite complémentaire). Il reste entendu que cette procédure concerne les prestations prises en charge par la Sécurité Sociale. Sauf cas particuliers justifiés, les demandes d'Entraide ne doivent pas être instruites lorsqu'elles interviennent sur des factures payées depuis plus de 12 mois par le régime Obligatoire ou par le régime Complémentaire ou 6 mois après la date de réponse par le FASS.



Entraide et Action sociale

Une somme importante reste à votre charge sur une dépense de santé exceptionnelle ? La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale peut - sur étude du dossier en commission - verser une aide financière via son fonds de secours aux adhérents les plus modestes.*

- Aide financière pour des **prestations prises encharge partiellement par la Sécurité Sociale ou des dépenses onéreuses** (reste à charge sur auditif, dentaire ou optique, matériel médical, aide à la personne...)
- Aide versée **sous condition de ressources** et **après étude du dossier** par la commission

** L'adhésion à la MSM rend de facto adhérent à la MSM-AS (participation de 3 % comprise dans les cotisations).*

En savoir +
mutuellesaintmartin.fr/contact

medical@unionsaintmartin.fr



Séjour vacances

La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale peut prend en charge une partie de vos frais d'hébergement dans une sélection d'établissements de vacances ou de repos.

Lieux de vacances
- Bords de mer
- Campagne
- Moyenne montagne

Participation de la MSM-AS

Participation financière dans la limite des dépenses réelles pour un séjour d'une semaine pour tous les adhérents du Culte collectif, contrat Groupe **(240 € en 2027)**
- sous réserve des disponibilités des établissements
- sous réserve du plafond des semaines subventionnées

En savoir +
mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/sejour-vacances

medical@unionsaintmartin.fr

Vous avez une question sur votre contrat, un remboursement, une prise en charge hospitalière… ?
Contactez le centre de gestion de la Mutuelle Saint-Martin.

Par courrier : HENNER CENTRE DE GESTION MUTUELLE SAINT-MARTIN - TSA 81938 - 92894 NANTERRE CEDEX 9
Par téléphone : 03 26 79 21 06
Par mail : gestion@mutuellesaintmartin.fr



Espace en ligne

La Mutuelle Saint-Martin met à votre disposition un espace en ligne sécurisé pour gérer votre contrat et vous tenir informé 24h/24, 7j/7.

Pour vous connecter :
Vous devez disposer d'une adresse mail valide pour votre 1e connexion.

- **www.mutuellesaintmartin.fr**
  puis cliquer sur « Espace adhérent»
- Renseigner votre identifiant ainsi que votre mot de passe (votre identifiant est inscrit au verso de votre carte mutuelle).

Votre espace en ligne vous permet de :

- consulter vos décomptes et recevoir des notifications
- modifier vos coordonnées (postales, bancaires, e-mail…)
- faire une demande de prise en charge hospitalière
- rechercher un professionnel de santé appartenant au « réseau Carte Blanche» et bénéficier du tiers payant
- accéder aux coordonnées téléphoniques et postales de votre centre de gestion dans vos contacts

Application mobile

Télécharger l'application HENNER sur **Google Play** ou **Apple Store**.
La connexion se fait avec le numéro d'assuré présent sur la carte de tiers-payant et le mot de passe habituel.



L'application vous permet :

- l'accès à la carte de tiers payant pour envoi à un professionnel de santé par email ou pour l'imprimer
- la consultation des remboursements en cours, des consommations de forfaits…
- l'envoi de devis, factures, prise en charge, messages…
- l'identification des professionnels de santé par spécialité ou géolocalisation

La Mutuelle Saint-Martin a été créée en 1950 pour gérer l'assurance-maladie des prêtres, religieux et religieuses en France. Depuis 1978, elle gère uniquement la partie complémentaire santé.

Au cours des années, elle s'est ouverte aux personnes individuelles, aux familles, aux travailleurs non-salariés (TNS) et aux salariés des établissements scolaires, associations et établissements sanitaires et sociaux.

Portée par le sens du partage, la mutualisation pour le bien commun et la protection des plus faibles, elle propose à tous ceux qui partagent ces valeurs une **couverture sociale santé adaptée à leurs besoins et leur budget.**

Indépendante et innovante, elle a su en permanence adapter son offre aux besoins de ses sociétaires et devenir ainsi un **acteur reconnu de la santé et de l'entraide sociale** tout en gardant son **indépendance**.

En 2026, la Mutuelle Saint-Martin comptait 47 928 adhérents dont 22 890 prêtres, religieux et religieuses. (Données au 31/07/2026).

Le geste de Saint Martin



© www.transmettre.fr

Un soir d'hiver 338, Martin, jeune officier, rencontre à la porte d'Amiens un pauvre transi de froid. Saisissant l'épée qu'il porte, il partage son manteau en deux et en donne un morceau au malheureux.

Au-delà de l'anecdote historique, ce geste de charité et d'amour du prochain fonde les valeurs de l'Union Saint-Martin auquel adhère la Mutuelle Saint-Martin.

MUTUELLE SAINT-MARTIN
Efficace et fraternelle

Mutuelle Saint-Martin
Régie par le code de la Mutualité - SIREN n°775 688 708
Siège Social
3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 22 07 77
mutuellesaintmartin.fr



La Mutuelle Saint-Martin met tout en œuvre pour vous offrir un service de qualité. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir. Pour nous en faire part, trois niveaux de recours successifs sont possibles : 1. Pour toutes les questions relatives à la gestion de votre contrat, prenez contact avec le délégataire de gestion de la Mutuelle Saint-Martin : Henner-Centre de Gestion Mutuelle Saint-Martin - TSA 81938 - 92894 Nanterre Cedex 9 - Tél : 03 26 79 21 06 - Email: gestion@mutuellesaintmartin.fr. **2.** Si les différends persistent, le Service Relations Clientèle intervient pour réexaminer votre demande et pour toute autre situation liée à la gestion de votre contrat santé : Mutuelle Saint-Martin - Service Relations Clientèle - 3 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris - Email: servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr. **3.** Le médiateur de l'assurance exerce sa fonction en toute indépendance. Il peut être saisi gratuitement après avoir tenté au préalable de résoudre la situation auprès de la Mutuelle : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email: www.mediation-assurance.org.



Document non contractuel / Crédits photos : FK - Yannick Boschat - Shutterstock
msrm/id/culte_gamme_visiteur1€-2027_20261019